

M. Vachez continue la lecture de sa notice sur les châteaux de Bellegarde et de la Liègue en Forez

M. Brun présente le compte rendu de différents travaux de la Société académique de Saint-Quentin, et principalement de ceux que renferment les derniers volumes des mémoires de cette compagnie.

A. VACHEZ.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉDUCATION. — *Séance du jeudi 10 novembre 1881.* —

M. le Président souhaite la bienvenue aux membres qui assistent pour la première fois à la séance et fait en quelques mots l'oraison funèbre de M. Tissandier, professeur à la Faculté de Douai, correspondant de la Société.

La commission du *prix Richard* fait savoir, par l'organe de son Président, qu'elle n'a pas trouvé de candidat ayant mérité la récompense qui provient de cette fondation. A la suite d'une courte discussion, il est décidé que cette commission recherchera s'il n'y a pas lieu de modifier les conditions du concours de manière à en faciliter l'application.

M. Franck rend compte de la brochure de M. Chapelle sur une « Méthode pour la recherche des nombres carrés ». L'auteur a essayé de simplifier les opérations ordinaires propres à élever les nombres entiers et les fractions. La tentative est digne d'éloges, car tout ce qui tend à simplifier le mécanisme du calcul mérite d'être encouragé; mais le résultat qu'il a obtenu n'a guère d'importance, attendu que les notions élémentaires d'algèbre qui entrent dans le nouveau programme de la classe de troisième des lycées conduisent plus rapidement et plus sûrement au but que les règles pratiques énoncées par M. Chapelle.

M. Desgrand reçoit la parole pour communiquer une partie de son travail intitulé : « De l'influence des religions sur le progrès économique des peuples. » L'auteur commence par préciser la question qu'il a l'intention de traiter et par écarter de son sujet les religions païennes, comme étant purement humaines, puis il entre spécialement dans le livre du *Brahmanisme*. La doctrine de Brahma se trouve formulée dans le livre des *Lois de Manou*, qui est lui-même un résumé transfiguré des anciens hymnes appelés *Védas*. Dans ce code, les lois constitutives de la société revêtent un caractère immuable et divin. De là, la transformation des classes de la vieille société aryenne en castes immobiles et héréditaires, aux limites infranchissables, que rien ne pouvait modifier, puisqu'elles étaient instituées par la divinité même et faisaient partie des lois fondamentales du monde. De là aussi, la supériorité assurée de droit divin à la caste sacerdotale sur toutes les autres.

Les castes du brahmanisme sont au nombre de quatre : les *brahmanes* ou prêtres, les *kchatriyas* ou guerriers, les *vaïcyas* ou agriculteurs, et les *çoudras* ou esclaves, composés des débris de l'ancienne population indigène, subjuguée par les Aryas. C'est Brahma lui-même qui a établi ces castes et leur a imposé leurs devoirs; or, ce devoir consiste, pour les *kchatriyas*, les *vaïcyas* et les *çoudras*, à honorer avant tout les brahmanes et à leur obéir. Ce qu'il y a de